

INTRODUCTION

LA FRANCE DANS LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

PAR

FABRICE PICOD (*) ET LOÏC AZOULAI (**)

Après une année 2008 où l'Europe a donné lieu à d'importants débats suscités par les aléas de la ratification du Traité de Lisbonne et la présidence française au cours du second semestre, l'année 2009 devait se dérouler dans la sérénité.

Plusieurs événements ont mobilisé les autorités françaises au cours de cette année.

Trente ans après la première élection des représentants des peuples au suffrage universel direct au sein du Parlement européen, les élections de 2009 devaient en principe permettre de bien évaluer l'état de l'opinion publique à l'égard de l'évolution de la construction européenne, particulièrement après le grand élargissement de 2004 et le rejet de la Constitution européenne par le peuple français en 2005. Or, ces élections en France firent l'objet d'un débat peu animé et connurent le plus faible taux de participation depuis l'origine, ainsi que le souligne Olivier Rozenberg, qui examine les engagements des différentes formations et partis politiques et analyse les résultats avec beaucoup de finesse en procédant à de multiples comparaisons.

Après les difficultés provoquées par le rejet du Traité de Lisbonne par le peuple irlandais en juin 2008, le Conseil européen de décembre 2008, présidé par Nicolas Sarkozy, avait clairement exprimé son souhait de sortir de l'impasse et de trouver des solutions au prix de quelques concessions. Il revenait dès lors aux autorités françaises, conformément à cet engagement, de multiplier les initiatives auprès de leurs homologues en vue de sauver le Traité de Lisbonne qui, finalement, a pu entrer en vigueur le 1^{er} décembre 2009 après que la résistance du Président tchèque a été surmontée. Jean-Claude Gautron nous rappelle précisément les enjeux de ce traité et les principales exigences de la France en ce qui concerne les questions institutionnelles et politiques qui ont été largement satisfaites.

2009 est, enfin, l'année du soixantième anniversaire du Conseil de l'Europe, organisation à laquelle la France a pris une part considérable et

(*) Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II, France).

(**) Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II, France).

souvent décisive. Avec le recul lié à l'expérience qui fut la sienne, Pierre-Henri Imbert nous montre que cette organisation n'a pas été reconnue à sa juste valeur par les Etats en dépit des multiples efforts accomplis par l'Organisation dans des domaines qui touchent pourtant à des intérêts essentiels de la vie en société.